

## Des géographes engagés contre la LPPR

Interviews de chercheurs dans le contexte de la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

**Marianne Blidon, Julien Brachet, Jean-Baptiste Frétigny, Corinne Luxembourg, Gaëlle Gillot et Alexis Sierra**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/19256>

DOI : [10.4000/echogeo.19256](https://doi.org/10.4000/echogeo.19256)

ISSN : 1963-1197

### Éditeur

Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (CNRS UMR 8586)

### Référence électronique

Marianne Blidon, Julien Brachet, Jean-Baptiste Frétigny, Corinne Luxembourg, Gaëlle Gillot et Alexis Sierra, « Des géographes engagés contre la LPPR », *EchoGéo* [En ligne], 51 | 2020, mis en ligne le 25 avril 2020, consulté le 03 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/19256> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.19256>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 février 2021.

EchoGéo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND)

---

# Des géographes engagés contre la LPPR

Interviews de chercheurs dans le contexte de la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche

Marianne Blidon, Julien Brachet, Jean-Baptiste Fréigny, Corinne Luxembourg, Gaëlle Gillot et Alexis Sierra

---

- 1 Dans la logique de la loi LRU, le candidat à la Présidence Emmanuel Macron promettait de renforcer l'autonomie des universités afin de donner « Les mêmes chances pour tous nos enfants »<sup>1</sup>. Élu, il fait mettre en place trois groupes de travail pour mener un diagnostic de la situation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et déboucher sur des propositions : Financement de la Recherche, Attractivité des emplois et des carrières, Recherche partenariale et innovation. Les rapports de ces trois groupes de travail sont remis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Madame Frédérique Vidal, et publiés le 23 septembre 2019<sup>2</sup>.
- 2 Rapidement, des chercheur.e.s prennent connaissance du contenu de ces rapports, les commentent et en font circuler la teneur. Les groupes de travail révèlent une réalité alarmante de l'état de la recherche en France. Un des premiers constats est que le niveau de financement de la recherche en France est très faible par rapport à des pays émergents qui ont fait le pari de l'influence scientifique et sont en train de le gagner. Le deuxième constat, corrélé au premier, est que les carrières scientifiques en France sont très peu attractives et de plus en plus précaires. La principale conséquence de ces deux constats est relevée dans le troisième : la France glisse vers une inexistence scientifique à l'échelle mondiale.
- 3 Si les constats sont globalement partagés par l'ensemble de la communauté académique et scientifique, les préconisations pour remédier aux problèmes sont en revanche largement dénoncées parce que perçues comme incohérentes par rapports aux constats<sup>3</sup> : davantage de concentration des moyens, moins de crédits récurrents, davantage de contrats à courts termes, *etc.*
- 4 Dès octobre, différentes sections du Conseil National des Universités (CNU) appellent « à la vigilance pour se défendre contre toute déstabilisation de nos activités

d'enseignement et de recherche » (section 11, le 28 novembre 2019). A l'instar d'autres sections, celle de géographie (la 23<sup>ème</sup>) réunie le même jour, vote à l'unanimité une motion dans laquelle :

« La section s'alarme de certains éléments évoqués dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche : la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressé.es pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires. Si elles devaient être adoptées, ces dispositions équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant.e-chercheur.e en renforçant l'éclatement du système universitaire français et la précarisation déjà croissante dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous appelons l'ensemble de nos collègues à la vigilance pour se défendre contre toute déstabilisation du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

- 5 Le 7 janvier 2020, la commission permanente du CNU publie un message à l'ensemble de la communauté de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche reprenant la teneur de ces motions en demandant que « la CP-CNU soit désormais associée à la réflexion sur la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche. »
- 6 Dès lors, l'une après l'autre, des Unités de Formation et de Recherche (UFR) entament la grève, des laboratoires de recherche et des revues<sup>4</sup> se déclarent « en lutte ». Les chercheur.e.s, enseignant.e.s et étudiant.e.s ainsi que les BIATSS<sup>5</sup> s'organisent pour fédérer les mouvements et les actions afin d'éviter que les préconisations listées dans les rapports ne deviennent les fondements de la future loi. Pour mutualiser les informations et renforcer le mouvement, une priorité est donnée à la circulation de l'information. Des plateformes numériques, reflet de collectifs, sont ouvertes telles que « Sauvons l'université »<sup>6</sup> sur le modèle de « Sauvons la recherche » initiée en 2003 (voir plus bas) ainsi que la nouvelle plateforme très active, [UniversiteOuvverte.org](http://UniversiteOuvverte.org) créée à cette occasion qui devient une fenêtre de référence de la coordination nationale des facs et labo en lutte<sup>7</sup>. Ces collectifs mutualisent l'étude des textes, publient des motions et organisent des moments de mobilisations sociales tout en diffusant des informations générales sur les conditions d'exercice dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Elles soulignent en particulier que la détérioration de la recherche n'est pas récente.
- 7 En effet, les changements conseillés dans les rapports de septembre 2019 et la manière de considérer la recherche s'inscrivent dans une succession de réformes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui contredisent les discours dénonçant l'immobilisme ou l'attitude réfractaire de ses agents. Certaines semblent être en gestation depuis la fin de la seconde guerre mondiale<sup>8</sup>. C'est le cas de la *Déclaration de Bologne*, signée en 1999 par 29 États européens. Elle vise à créer un « système d'enseignement supérieur européen plus facilement comparable, compatible et cohérent »<sup>9</sup> afin de permettre une reconnaissance des diplômes, valider des niveaux par des « crédits d'enseignement » (les ECTS, European Credits Transfer System) transférables permettant d'obtenir des « grades » (Baccalauréat/Licence/Master/Doctorat) valables dans les différents établissements. Ceci avait pour objectif de permettre non seulement la mobilité des étudiants mais également celle des enseignants et des chercheurs et de garantir un apprentissage et une recherche de grande qualité. Ce processus de grande ampleur concerne 48 pays. Depuis l'adoption de

cette déclaration, de nombreuses réformes ont eu lieu qui, partant de l'idée généreuse de favoriser l'émergence d'une conscience et d'une communauté académique et scientifique européenne, ont abouti par le dévoiement du principe initial à une « uniformisation gestionnaire des cursus » ayant pour but un « service standardisé de formation » (Schultheis *et al.*, 2008<sup>10</sup>). La standardisation des formations visant à assurer la future employabilité des étudiants et donc leur professionnalisation a ainsi pu favoriser leur concurrence et un certain déclin des filières de recherche par la réduction du temps moyen d'études (Schultheis *et al.*, 2008).

- 8 Cependant, bien que le processus de Bologne soit commun à de nombreux pays, le constat dressé en France en 2019 dans les rapports remis à la Ministre de l'ESR semble plus accablant, avec un fort décrochage en comparaison internationale des moyens globaux et des rémunérations.
- 9 En France, la Loi relative aux libertés et Responsabilités des Universités (LRU) de 2007 marque une étape majeure. Elle a engagé les universités non seulement dans une autonomie de décision mais aussi budgétaire les conduisant notamment à mettre en place des formations payantes et à augmenter des frais d'inscription au point d'aboutir à une différenciation des frais d'inscription entre étudiants communautaires et extra-communautaires ce qui a l'effet pervers de réduire l'effort de coopération avec les pays du Sud et de rayonnement international.
- 10 Les différentes réformes entamées depuis vingt ans ont entraîné de nombreuses mobilisations menant dès 2003 à la fondation de l'association « Sauvons la recherche », collectif d'enseignant.es chercheur.es, administratifs et étudiant.es., dénonçant (déjà) une vision à court terme et un financement récurrent trop faible de la recherche publique, l'entraînant à travailler par « projets » avec des chercheurs embauchés temporairement et exacerbant la concurrence entre les équipes.
- 11 La mobilisation actuelle contre le projet de LPPR n'est donc pas inédite mais bien l'aboutissement d'une série d'alertes contre une logique conduisant à la situation dégradée que constatent aujourd'hui les rapports commandés par le gouvernement. Dans cette continuité, la coordination Sauvons la recherche convoque des assemblées générales et diffuse largement un appel à signatures des Directions de laboratoire de recherche pour un moratoire sur la LPPR et pour la tenue d'Etats généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (qui se tiennent régulièrement dans le cadre de l'association « Sauvons la recherche »). Cette mobilisation s'effectue en parallèle et en articulation avec celle contre la réforme des retraites et sur fond de malaise social général.
- 12 Le 5 mars, une manifestation nationale a eu lieu dans toutes les villes universitaires de France rassemblant « des dizaines de milliers » de chercheur.e.s, enseignant.e.s, étudiant.e.s et personnels administratifs de l'ESR<sup>11</sup>. Elle demandait que les mesures présentées dans les rapports ne soient pas reprises. Selon ses organisateurs, en l'état des réflexions, une telle loi de programmation mettrait la « science en danger ».
- 13 Cette manifestation devait initier à partir de cette date un « arrêt de l'université et de la recherche ». L'épidémie de corona virus, Covid 19, et le confinement de la population à partir du 17 mars a mis -provisoirement- un terme à un mouvement qui prenait de l'ampleur. Les personnels de l'ESR ont dû s'adapter brutalement à un mode de travail à distance et en ligne. Les injonctions à la « continuité pédagogique » ont rejoint les pratiques habituelles de la profession qui, en toutes circonstances assure le suivi des étudiant.e.s, estimant qu'ils/elles ne doivent pas être délaissé.e.s tout particulièrement

durant cette période inédite et anxiogène. Ceci s'est réalisé extrêmement rapidement, malgré des craintes nombreuses exprimées sur les listes de diffusion des laboratoires et universités, les limites et les risques de l'exercice.

- 14 Pendant ce temps, la coordination nationale des « Facs et Labos en Lutte » a appelé à poursuivre le mouvement et à inventer de nouvelles formes de mobilisations numériques en attendant la fin de la période de confinement<sup>12</sup>.
- 15 ***Dans ce contexte exceptionnel, Echogéo, revue « en lutte », donne la parole en quelques questions à des enseignant.e.s chercheur.e.s engagé.e.s, géographes, appartenant à des institutions différentes : Marianne Blidon, géographe féministe, maître de conférences à l'Institut de démographie de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ; Jean-Baptiste Frétigny, maître de conférences à Cergy Paris Université ; Corinne Luxembourg, maître de conférences en géographie et paysage à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ; Julien Brachet, Chargé de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).***

- Gaëlle Gillot (GG.) et Alexis Sierra (AS.). Quelles sont les principales mesures préconisées et qui devraient figurer dans la future LPPR (telle que présentée jusqu'ici), quels en sont les enjeux et quels impacts aura-t-elle sur le métier d'Enseignant.e et/ou de chercheur.e ?

- Marianne Blidon (MB.). La LPPR est la suite logique d'une succession de politiques publiques, nationales et communautaires, qui visent progressivement à transformer radicalement l'esprit et la structure de l'enseignement supérieur. On pourrait ainsi remonter au processus de Bologne en 1998. A chaque réforme, c'est à la fois la vocation et le statut de l'université qui sont progressivement et inéluctablement mis à mal au profit de l'introduction de logiques de marché, de mise en concurrence et privatisation.

C'est lisible en particulier dans les éléments de langage utilisés. Il n'est plus question de droit à la formation tout au long de la vie, de service public ou de développer l'esprit critique, l'autonomie et la créativité des futurs citoyens mais d'un langage managérial qui vise à articuler objectifs, moyens et résultats, qui valorise l'excellence tout en standardisant ses exigences, qui démultiplie les indicateurs et cibles de performance collective (classement de Shanghai, taux de réussite, développement des ressources propres) et individuelle (h-index...) et vise à maximiser le capital humain. L'enseignement supérieur et la recherche sont conçus comme des marchandises sur un marché international concurrentiel. Il y a une continuité et une cohérence dans les réformes successives qui vont de l'instauration du LMD, la mise en œuvre de la LOLF dans l'enseignement supérieur, en passant par Parcoursup et l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers. Il ne s'agit plus de considérer que l'enseignement supérieur est un droit pour tous mais que les étudiants peuvent s'endetter en contractant des prêts comme aux États-Unis ou au Royaume-Uni.

Cette dérégulation passe par l'autonomie administrative des universités (c'est la LRU de 2007 avec le renforcement des compétences élargies qui a eu pour effet le transfert de la masse salariale aux universités sans prendre en compte ni le vieillissement des enseignants-chercheurs ni la hausse des effectifs avec la vague démographique des années 2000). Cela marque le développement de la précarité en particulier des personnels techniques et administratifs. Elle passe par l'autonomie pédagogique qui conduit à déréguler les diplômes en ébranlant le référentiel national et à mettre en concurrence les universités et les étudiants (c'est la loi ORE dite Parcoursup). Des filières surdotées en moyens comme les EUR côtoient des filières où les étudiants ne

peuvent pas s'inscrire en TD faute de place. Elle passe ensuite par l'autonomie de recrutement, d'évaluation et de gestion des personnels qui implique la dérégulation des statuts et favorise le développement de la contractualisation au détriment des postes de fonctionnaires (c'est la LPPR). Elle induit la modulation des services déjà en germe en 2009. L'étape suivante est l'autonomie financière qui est déjà renforcée dans la LPPR. Son objectif final est évidemment la dérégulation des frais d'inscription dont l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants hors UE n'est que le prodrome.

La LPPR est finalement déjà en vigueur dans différentes écoles du supérieur qui ont massivement recours à des vacataires en CDD ou en CDI. L'éclatement des statuts conduit à une perte de toute forme de collégialité et à une atomisation des agents (la lettre de démission de Xavier Dunezat en est une bonne illustration notamment quand il présente la fac comme un désert relationnel<sup>13</sup>), à la mise au pas des enseignants-chercheurs (il est quasiment impossible pour des vacataires de faire grève dans ces institutions) et la liquidation des libertés académiques (les contenus de cours étant étroitement orientés avec parfois une forme de clientélisme quand les étudiants évaluent individuellement les enseignants). Ironiquement, ces mêmes écoles alignent les salaires sur les grilles de la fonction publique. C'est la double peine. A terme, il y a une perte d'attractivité du métier d'enseignant-chercheur et des effets délétères en termes de motivation et de santé mentale.

- Jean-Baptiste Frétiigny (JBF.). De programmation budgétaire affichée dans son intitulé, la LPPR est passée à une remise en cause profonde et multiforme des statuts et des conditions de travail des chercheur.es et enseignant.e.s-chercheur.es, dans une optique comptable néolibérale à courte vue, qui consiste à réduire encore l'investissement humain dans l'enseignement supérieur et la recherche, malgré toutes les études qui en montrent l'importance pour le devenir d'une société, ne serait-ce que d'un point de vue économique. Il s'agit d'augmenter le nombre d'heures annuelles d'enseignement des enseignant.e.s-chercheur.es titulaires (maître.sses de conférences et professeur.es d'université), déjà parmi les plus élevés du monde occidental, suivant un mécanisme assez opaque, mais aussi d'amplifier les situations de précarité déjà existantes. S'y ajoute la création de postes temporaires débouchant potentiellement sur un poste permanent au bout de 5 à 7 ans si le nombre de contrats de recherche lucratifs décrochés est considéré comme suffisant (les *tenure-tracks*), et des CDD de « mission scientifique » qui contournent l'obligation actuelle pour l'employeur de passer à un CDI après 6 années de contrat, cyniquement appelés CDI ce qu'ils ne sont précisément pas. Si ces contrats sont présentés comme un mieux-être par rapport à l'enchaînement actuel des contrats courts existants, ils ont surtout vocation à se développer au détriment des postes de titulaires et de l'accès aux postes de maître.sse.s de conférences, qui pourraient ainsi à terme disparaître, repoussant d'autant l'âge du recrutement pérenne et diminuant bien davantage sa probabilité.

Un dernier ensemble de mesures vise à transférer la maîtrise des recrutements, des carrières et du pilotage de la recherche, encore réalisé entre pairs à divers égards, à des acteurs institutionnels (ministère, présidences d'université). Le renforcement de la place des appels à projet en est emblématique (permettant par exemple de réduire le nombre d'heures à enseigner) comme le projet de suppression de la qualification à l'accès aux postes d'enseignant.e.s-chercheur.es titulaires, réalisée aujourd'hui par des pairs de la discipline, via chacune des sections du conseil national des universités.

Pour les titulaires, dans un contexte de sous-effectif chronique, l'augmentation de leur service d'enseignement et la gestion d'un volant accru de précaires signifie encore moins de disponibilité pour l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche à mener. Comme les titulaires, les précaires passeront encore davantage de temps à répondre aux appels à projets plutôt qu'à faire de la recherche et seront en outre davantage soumis à la pression de celles et ceux qui décideront de la suite à donner à leur contrat. Le passage du statut, défini par la loi, à l'échelle nationale, au contrat, à l'échelle locale, revient aussi à substituer une logique d'intérêts particuliers (orientés par la recherche de financements à tout prix côté enseignement et recherche) à l'intérêt général et à porter atteinte aux libertés académiques. L'indépendance des enseignant.es-chercheur.es titulaires vis-à-vis des pressions politiques et économiques étant reconnue comme un principe d'ordre constitutionnel, réduire leur nombre revient en effet aussi à menacer la liberté d'enseignement et de recherche.

- Corinne Luxembourg (CL.). Il me semble qu'une bonne part de ce qui est présenté comme figurant dans la LPPR est déjà en œuvre dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (avec des variantes bien sûr), à la faveur de la transformation du statut de maîtres assistants à celui de maîtres de conférences. En effet, le reclassement dans le corps des maîtres de conférences ne s'est pas accompagné des modifications souhaitées par les enseignant.es-chercheur.es. Ainsi les heures d'un temps plein sont de 320 h TD ou 192 h CM, et les décharges d'enseignement pour faire de la recherche n'existent qu'après coup après avis du directeur de l'unité de recherche de rattachement et du conseil pédagogique et scientifique de l'établissement. Autant dire que dans ce cadre, il devient compliqué d'assurer la totalité de notre métier d'enseignant.e et de chercheur.e.

La modulation du service d'enseignement ne peut aboutir à ce qu'un enseignant-chercheur n'exerce qu'une mission de recherche. Les enseignants-chercheurs bénéficiant d'une décharge de leur service d'enseignement rendent compte de leurs activités de recherche au conseil pédagogique et scientifique siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs. Si leurs activités de recherche ne sont pas établies, les heures de décharges d'enseignement accordées sont reportées au titre de l'année universitaire suivante, en totalité ou en partie, en tant qu'heures d'enseignements non effectuées.

De même, le cortège de collègues embauché.es sur des contrats précaires ressemble fort à ce qui est préconisé dans la LPPR. Quant au suivi de carrière, rien dans l'arrêté du 15 février 2018 ne stipule d'accord, mais par contre y conditionne l'avancement :

« CHAPITRE Ier. DROITS ET OBLIGATIONS - Art. 10. Chaque professeur et maître de conférences établi, au moins tous les cinq ans, un rapport mentionnant l'ensemble de ses activités d'enseignement et de recherche et leurs évolutions éventuelles. Ce rapport fait l'objet d'un avis du conseil pédagogique et scientifique de l'établissement d'affectation, siégeant en formation restreinte, qui porte sur les activités pédagogiques et les tâches d'intérêt général de l'intéressé. L'avis est communiqué à l'intéressé qui peut formuler ses observations. Le directeur de l'établissement transmet le rapport, l'avis et les observations éventuelles au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture. »

« CHAPITRE II. AVANCEMENT - Art. 38. Les maîtres de conférences des écoles d'architecture sont évalués sur le fondement du rapport d'activité mentionné à l'article 10 par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture. Le suivi de carrière des maîtres de conférences est

réalisé par le conseil national, cinq ans après la première nomination dans le corps des maîtres de conférences puis tous les cinq ans. Il prend en compte l'ensemble des activités exercées par les intéressés. Les établissements prennent en considération ce suivi de carrière en matière d'accompagnement professionnel. »

Bref, tout porte à croire que ce qui est déjà en place dans les ENSA soit étendu au système universitaire, à ceci près que lorsque les ENSA se dotent du CNECEA, la LPPR propose la disparition du CNU, ou bien c'est une incohérence, ou bien c'est une étape.

- GG. & AS. Quelles actions sont menées dans votre institution, depuis quand ? Comment y participez-vous ?

- MB. À Paris 1, la mobilisation est minoritaire et très hétérogène comme en atteste le nombre d'enseignant-chercheurs présents en AG ou sous la bannière Paris 1 lors des manifestations. Cela s'explique par différents facteurs. D'abord, il ne faut pas négliger le fait qu'une partie des enseignants-chercheurs n'habitent pas la région parisienne et que les sites sont éclatés. Paris 1 compte une vingtaine de sites dans Paris et les bâtiments dédiés à la recherche sont séparés de ceux de l'enseignement. Cette atomisation ne favorise ni le débat ni la cohésion de groupe. Ce constat s'applique *a fortiori* à Tolbiac, un des principaux centres de Paris 1, dont l'architecture favorise le passage et qui fait régulièrement l'objet de longues fermetures administratives et d'une présence policière récurrente à laquelle s'ajoute un service d'ordre qui fait maintenant partie du quotidien. Il y a donc eu des tentatives depuis décembre de structurer un mouvement étudiant/enseignant avec une ambiguïté de taille qui est parfois la tendance de certains à enrôler les étudiants pour mener le combat à leur place dans la rue. Or les étudiants ne sont pas dupes quand ils ne croisent jamais ceux qui les ont appelés à se mobiliser lors des actions. In fine, les étudiants sont finalement peu mobilisés.

Très tôt, il a fallu faire le constat que le compte n'y était pas et c'est à ce moment qu'il aurait fallu être pragmatique et revoir nos modalités d'action comme la grève ou la manifestation. Malheureusement, il y a une incapacité collective à inventer une nouvelle rhétorique des luttes sociales et de nouvelles formes d'actions qui tiennent à la fois compte d'absence de convergence des luttes (les universitaires se sont surtout mobilisés après l'essoufflement du secteur des transports, et sur un mot d'ordre corporatiste : la LPPR), la faiblesse des effectifs et l'épuisement que représente l'enlèvement du mouvement. Beaucoup ont 1936 ou 1968 comme référentiel alors qu'ils devraient s'inspirer d'Act-Up. Au final, très peu de mobilisations ont été victorieuses alors que nous n'avons pas connu une seule année universitaire normale depuis plusieurs années. Depuis l'attentat du Bataclan qui a affecté notre communauté, j'ai l'impression d'un long tunnel dont 2020 marquera une sorte d'apothéose.

En ce qui me concerne, j'ai participé quasiment à toutes les manifestations dont le rassemblement au Trocadéro pour les vœux de la ministre, et à d'autres actions communes comme une table-ronde à l'initiative de l'association étudiante féministe *Du pain et des Roses*. J'ai aussi participé à deux AG d'enseignants et d'étudiants mais je suis assez mal à l'aise car très rapidement des motions sont votées dont on sait pertinemment qu'elles ne seront jamais mises en œuvre et cela crée un profond hiatus et une illusion de démocratie directe.

- JBF. La mobilisation contre la LPPR s'est cristallisée à l'université de Cergy-Pontoise à partir de la fin 2019 en lien avec d'autres réformes avec lesquelles elle fait système,



notamment la loi sur la « transformation » de la fonction publique adoptée en catimini au mois d'août 2019, le projet de réforme des retraites ou encore l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur la création d'établissements expérimentaux. La transformation en nouvel établissement expérimental de l'université, devenue CY (*sic*) Cergy Paris Université, à la gouvernance plus complexe, bien moins collégiale et favorable à une université à plusieurs vitesses, a conduit à l'organisation d'un collectif pour proposer des listes aux élections, communes à la fois aux enseignant.es, chercheur.es, enseignant.es-chercheur.es et aux administratifs, intégrant l'ensemble de ces enjeux, en lien avec une intersyndicale CGT-SNESUP-SUD qu'on anime depuis plusieurs années. La mobilisation s'est ensuite élargie, notamment aux étudiant.es, par le jeu d'assemblées générales et de motions à l'échelle de l'université, de laboratoires et de composantes, mais aussi de moments d'éclairage et d'échange en cours ou mobilisant des intervenant.es venu.es d'ailleurs (conférence-débat sur les retraites). Outre la représentation de la mobilisation auprès de la coordination nationale des facs et labos en lutte, la participation aux manifestations et bien d'autres actions en préparation, les moments de convivialité (pique-nique) comme de mobilisation numérique (sur les réseaux sociaux ou via les listes syndicales de diffusion électronique) jouent un rôle dans le mouvement. Chacun.e au sein du mouvement a à cœur de lutter contre la mise en place d'une université test, laboratoire de toutes les expérimentations problématiques du ministère pour mieux les généraliser ensuite ailleurs.

- CL. Les ENSA sont entrées dans le mouvement de revendication universitaire assez tardivement, mais il est intéressant de noter que pour la première fois, l'ensemble des 20 ENSA de France étaient en grève le 5 mars et avaient rejoint les cortèges. Toutefois les revendications y sont particulières, déterminées par leur statut d'établissement sélectif et leurs évolutions.

- GG. & AS. En quoi les mouvements sociaux dans l'ESR sont-ils spécifiques (ou y a-t-il une spécificité des mouvements sociaux dans l'ESR) par rapport à d'autres mouvements sociaux dans d'autres secteurs d'activités ?

- JB. Dans chaque secteur d'activité, les mouvements sociaux ont des spécificités liées à l'histoire politique et syndicale du secteur concerné, mais aussi à la nature de l'activité, à son poids économique, à ses conditions matérielles, à sa localisation, à sa visibilité sociale, aux autres secteurs liés ou dépendants, *etc.* Tout cela joue sur les taux et les formes de mobilisations, et à ce titre l'ESR est pluriel. Parmi les spécificités des mouvements sociaux dans l'ESR, deux me semblent ici intéressantes.

La première relève de la dispersion des cadres spatiaux et temporels de travail, qui découle de sa dimension largement immatérielle et individuelle. Ces caractéristiques ne sont pas exclusives et l'on peut trouver des contre-exemples, mais elles me semblent néanmoins amplement partagées au sein de l'ESR. De là découle souvent, dans les disciplines qui n'ont pas besoin de matériel expérimental, une confusion des espaces privés et publics dans la pratique professionnelle. Cette confusion est fortement renforcée par les encouragements institutionnels au télétravail, qui précédaient de longue date l'actuelle pandémie - cette dernière n'a de ce point de vue qu'accélééré la systématisation de cette pratique là où c'était possible. Or la sociologie du travail et des mouvements sociaux a bien montré à quel point les collectifs de travail stables (humainement, temporellement, géographiquement) constituent des

lieux privilégiés d'émancipation, d'organisation, de contestation : des lieux d'émergence et de structuration des mouvements sociaux.

La seconde relève de l'éthique professionnelle et du lien aux étudiants : en tant que travailleuses et travailleurs de l'ESR, on produit un service d'enseignement et de connaissance qu'on ne veut pas rompre. On ne veut pas arrêter de lire, de réfléchir, et souvent aussi d'écrire voire d'enseigner (même si on le fait sous d'autres formes que les habituels articles, livres, TD, CM, pour le dire vite). Rares sont celles et ceux qui stoppent dans la durée cette « relation de service », considérant que cela pénaliserait les étudiants et la communauté scientifique. Ce n'est bien sûr pas faux, mais dans ce contexte particulier, « se mobiliser », « faire grève », vise à prendre le temps d'analyser la situation, d'utiliser nos savoirs et nos compétences pour comprendre les origines, les logiques et les incidences probables d'une réforme à venir, et pour sensibiliser nos collègues, nos étudiants et le grand public, à prendre le temps de construire collectivement, et stratégiquement, un rapport de force avec un pouvoir (institutionnel, politique). Et finalement, pour éviter la mise en œuvre de la LPPR qui sera délétère qui pénalisera autrement plus fortement et plus durablement les étudiants et la communauté scientifique qu'une grève ne peut le faire, aussi longue, dure et durable soit-elle. La spécificité de l'ESR, à ce niveau-là, c'est de pouvoir se déclarer « en lutte » voire « en grève » sans nécessairement cesser de fonctionner, ce qui serait impensable dans bien d'autres secteurs. Mais il faut souligner ici la distinction entre les enseignant·es-chercheur·es et tous les personnels regroupés dans la catégories BIATSS, sans lesquels l'ESR ne peut absolument pas fonctionner, et pour lesquels les conditions de travail, et donc de « grève », sont bien différentes.

- MB. Lors de la table ronde que j'ai évoquée plus tôt, il y avait deux employées des transports publics (SNCF et RATP) et trois enseignantes-chercheuses dont deux précaires. Le décalage était flagrant que ce soit en termes d'implication collective, de nombre de jours de grève réalisés et d'impact de cette grève, de rôle et de structuration syndicale comme de sens donné à l'action et d'identification au mouvement social. De ce point de vue, les enseignants-chercheurs n'ont pas de conscience de classe (ce que renforce la démultiplication des statuts), ils cultivent la figure solitaire de l'intellectuel ou du découvreur et pensent s'en sortir par des logiques et des stratégies individualistes. C'est aussi pour ça qu'à Paris 1, les plus mobilisés étaient les précaires (doctorants, personnels administratifs et techniques). Il y a toujours une ambiguïté sur ce que signifie faire grève dans nos métiers car généralement les enseignants-chercheurs ne cessent pas de répondre aux mails des étudiants ou à faire avancer les affaires courantes.

- JBF. La multiplicité des statuts des multiples parties prenantes de l'ESR, associés à des situations très contrastées, peut contribuer à une compartimentation de la lutte en laissant à penser que telle ou telle réforme ne la concerne pas alors qu'il y a fondamentalement interdépendance. De plus, l'individualisation de l'évaluation et des carrières des enseignant.e.s-chercheur.es et des chercheur.es, supposée établir leur plus ou moins grande « excellence », est particulièrement poussée, au-delà de celle de leur emploi du temps. Cette individualisation s'avère contre-productive par rapport à la réalité collective de la recherche mais aussi pour la mobilisation. C'est sans doute une spécificité, pouvant aller de pair, du côté des sciences humaines et sociales, avec un certain inconfort à l'idée d'assumer collectivement une vision du monde et des convictions d'acteur social qu'on a plus souvent l'habitude de

déconstruire. On a beaucoup à apprendre à agir avec les autres acteurs de l'ESR, comme le montre le mouvement à Cergy : l'expérience des collègues administratifs en matière de mobilisation collective s'avère particulièrement utile comme celle des collègues en santé qui disposent d'un regard unique sur les situations que traversent nos étudiant.es et collègues. Pour autant, on aurait tort je crois de trop insister sur la spécificité des mouvements sociaux de l'ESR. À Cergy on cherche au contraire à jeter des ponts avec les mouvements sociaux d'autres secteurs, qu'il s'agisse de l'éducation nationale, des avocats ou du monde hospitalier, parce qu'on se rend compte que les réformes qui les affectent nous aident grandement à comprendre ce qui se passe dans le champ de l'ESR et qu'elles concernent aussi nos étudiant.es. Les acteurs de ces secteurs sont aussi confrontés à l'ampleur des activités à mener et à l'accumulation des réformes. L'ESR est étroitement lié aux autres secteurs d'activité.

- CL. Il me semble qu'il y a plusieurs spécificités. Tout d'abord l'ESR est un service public d'enseignement et de recherche. Ce ne sont pas des laboratoires « marchands », ils fonctionnent parce qu'il existe un système de contributions/d'imposition. En cela, nous sommes responsables d'une recherche démocratique. A mon sens, c'est une responsabilité politique importante qui parfois nous échappe. Elle nous échappe d'autant plus que l'ESR fonctionne de plus en plus en faisant appel à des contrats précaires.

Nous sommes donc dans une situation peu confortable de devoir défendre des statuts qui permettent de faire de la recherche et d'en alimenter nos enseignements et de faire ce que nous pouvons pour garantir le maintien d'emplois qui ne sont jamais régularisés au fil des ans.

Enfin nous rejoignons l'ensemble de nos collègues enseignants quant à nos responsabilités d'accompagner des étudiant.es eux/elles-mêmes dans l'incertitude de plus en plus anxiogène de leur avenir. Sur ce point, d'ailleurs, nous remarquons en quelques années l'augmentation des difficultés de santé des étudiant.es à l'université comme dans les ENSA, notamment liées au stress de perspectives professionnels difficiles à entrevoir et aux rythmes de travail qui leur sont imposés.

Être enseignant-chercheur c'est aussi accompagner de jeunes chercheur.es vers les métiers que nous occupons : jusqu'à quel moment devons-nous raisonnablement encourager de telles vocations ? ou bien tenter de les décourager ? Ce n'est pas dramatiser tant que ça les choses que de dire que nous avons des parcours de vie en construction dans les mains et qu'il nous faut faire ce que nous pouvons pour les garantir au mieux. C'est sans doute l'un des moteurs du mouvement social de l'ESR qui, pour moi en tout cas, est le plus décisif.

- GG. & AS. Voyez-vous une différence ou des nuances dans la mobilisation selon les disciplines ? La différence de mobilisation relève-t-elle d'autres critères ?

- MB. Il y a des différences disciplinaires que l'on observe dans les prises de position publiques, la participation aux manifestations ou la mobilisation à Tolbiac. C'est à la fois vrai pour les enseignants-chercheurs comme pour les étudiants ; ceux qui sont en sciences sociales sont plus mobilisés que les étudiants en gestion ou en droit par exemple. Du côté des personnels, les BIATSS et les précaires notamment les doctorants étaient majoritaires lors des AG. Ces différences pourraient être mesurées et sont objectivables. Elles le sont notamment par les profils et les trajectoires sociales - une analyse bourdieusienne des dispositions de classe fonctionne toujours

en cela. Paradoxalement, lors des manifestations contre la réforme des retraites et la réforme des lycées, les établissements publics parisiens les plus prestigieux (Louis le Grand, Henri IV, Charlemagne...) étaient proportionnellement plus mobilisés que d'autres établissements moins bien dotés et plus durement touchés par les réformes en cours. De même, les élèves de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ont été particulièrement mobilisés en proportion de leur effectif. L'ENS-Ulm ouvre une caisse de grève dès le 5 décembre et le mouvement prend de l'ampleur courant janvier avec des actions quasi quotidiennes<sup>14</sup>. Dès le 10 décembre, il est question de mobilisation historique à l'ENS-Lyon où les deux sites sont bloqués par une centaine d'élèves ce qui n'était pas arrivé depuis 2009.

- 16 La mobilisation est aussi fonction du degré de politisation et des trajectoires familiales. Ainsi parmi nos étudiants les plus politisés, certains viennent de familles de résistants portugais, espagnols, colombiens... Ce qui n'exclut pas une forme de romantisation de l'engagement et de survalorisation de la radicalité comme élément constitutif de la définition de soi. Certains fantasment le grand soir ou mai 68 mais ceux-ci sont rarement les plus marginalisés ou les plus précaires. C'est là qu'intervient aussi une dimension plus géographique de la mobilisation. En effet, les étudiants, qui habitent dans des communes rurales ou de banlieues mal desservies, ont d'autant plus de mal à se mobiliser quand les transports publics sont aussi touchés.

- JBF. Les collègues et les étudiant.es se mobilisent davantage dans le champ des sciences humaines et sociales, notamment en sciences de l'éducation, en géographie, en langues et civilisations, en droit, voire en littérature, en psychologie et en histoire. Les collègues en dehors de ces champs apportent des compétences fortes utiles mais sont moins nombreux. Est-ce parce que dans ces autres disciplines on espère davantage tirer son épingle du jeu ? En prévoyant de financer les laboratoires à hauteur de 717 euros par enseignant.e-chercheur.e et par an en sciences humaines et sociales, contre 1 078 en modélisation et 1 797 en sciences expérimentales pour les frais de fonctionnement (et non d'investissement, donc d'équipement), la politique de l'université peut contribuer à donner l'impression aux collègues de ces disciplines qu'ils sont certes bien mal lotis dans l'absolu mais un peu moins que d'autres en relatif. Cela renvoie à l'enjeu de dépasser la fragmentation des situations. D'autant que la différence de mobilisation met en jeu effectivement d'autres facteurs, notamment la relation à l'autorité, à l'université et à l'ESR comme champ de pouvoir : s'agit-il de s'y conformer dans une logique *top down* ou bien considère-t-on qu'il y a un enjeu à faire valoir une réflexion critique et une collégialité dans la prise de la décision ? Dans un système qui tend à faire de plus en plus dépendre d'arbitrages des président.es d'université la carrière, l'enseignement, la recherche et les responsabilités des universitaires, cette question est loin d'être négligeable. On constate d'ailleurs une bien moindre mobilisation à Cergy des professeur.es d'université, suggérant que la relation à l'autorité est bien un déterminant de la mobilisation.

- CL. Je ne sais pas vraiment répondre à cette question, le monde des ENSA étant malgré tout assez peu en lien avec celui des universités, et donc des disciplines universitaires.

- Julien Brachet (JB.) Non, pas fondamentalement, ou en tout cas pas de manière systématique.

- GG. & AS. Que révèle une crise, telle que nous la vivons aujourd'hui avec l'épidémie, sur la manière dont la recherche est faite aujourd'hui ?

- MB. La crise met en lumière les conséquences directes et indirectes des politiques publiques. C'est criant en matière de santé. C'est la même chose pour les transports, la recherche ou l'éducation. Ce sont des domaines qui ne sont pas faits pour être rentables puisqu'ils touchent au bien commun. A partir du moment où l'hôpital public a mis en place sa politique de tarification à l'acte et a été pensé à partir d'objectifs de rentabilité, il perd sa vocation première de service public. La disparition des services de grands brûlés non rentable au profil de service de chirurgie plastique en est le meilleur exemple. Cela passe inaperçu jusqu'au jour où un incendie affecte une quarantaine de personnes qui ne peuvent plus être prises en charge. C'est ce qui s'est passé avec les coupes budgétaires, les fermetures de lits et la suppression des stocks de masques ou de médicaments. Indirectement, l'abandon des recherches sur les coronavirus une fois la précédente crise passée est révélateur de politiques de recherche au coup par coup qui arrive après une situation de crise et jamais en amont. Non seulement on gère une pénurie de moyens mais il n'y a pas de politique de recherche pertinente.

On a toujours un coup de retard au lieu d'avoir une politique de la recherche ambitieuse qui anticipe. Prévoir cette pandémie, n'était pas impossible après les pandémies du SRAS, H1N1, ou Ébola qui sont toutes des zoonoses. Après chaque crise, on lance des appels flash en injectant des moyens sur une thématique donnée. Ce fut le cas avec la crise des migrants en méditerranée après la crise syrienne, le terrorisme après l'attentat du Bataclan et là avec le covid. A chaque fois, ce sont les appels dans l'urgence qui nécessitent d'être très réactif. Cela favorise soit les équipes existantes dont les crédits avaient été coupés faute de vision stratégique soit les équipes opportunistes qui ont la capacité à répondre à tous types d'appel de manière très réactive. C'est ce que l'on voit fleurir ces derniers temps sous la forme de site internet qui servent de vitrine pour rassurer les financeurs et d'enquêtes en ligne construites à la va-vite pour collecter des données. Or le problème c'est qu'il faut du temps pour construire une enquête ; il faut s'appuyer sur la littérature existante pour construire des hypothèses de recherche pertinentes ; il faut penser l'ordre et la formulation des questions ainsi que leurs effets ; il faut tester le questionnaire... autant d'étapes qui sont gaillardement zappées actuellement, la facilité d'accès des outils donnant l'illusion que tout le monde peut monter une enquête en ligne.

- 17 Or ce que l'on observe c'est que beaucoup d'enquêtes par questionnaires, non déclarées auprès de la CNIL, ne sont ni faites ni à faire, certaines étant même totalement dans l'illégalité du moins de vue de la RGPD<sup>15</sup>. Elles reflètent davantage les positions de classe de leur concepteur que la situation des Français face au confinement. Le fait d'être diffusées via les listes professionnelles va d'une certaine manière leur permettre de recueillir un nombre important de questionnaires de personnes qui ont le même profil sociologique qu'eux (c'est le principal biais des enquêtes boule de neige). Ces enquêtes seront numériquement une réussite mais elles seront totalement biaisées du point de vue de leur exploitation et surtout elles passeront totalement à côté des populations cibles pour lesquelles on a un besoin cruel de documentation (personnels de santé, caissières et livreurs, élèves sans outils informatiques, SDF...). C'est un peu comme si on prenait le journal de confinement de Leïla Slimani dans le Perche<sup>16</sup> comme une photographie de la situation des Français face au confinement. Finalement cela met en

lumière le fait que l'on ne cherche pas à conduire des études rigoureuses qui s'inscrivent dans le temps long parce qu'investir un sujet a un coût mais que l'on a bricole en permanence, sans compter ceux qui appréhendent la recherche sur le mode opportuniste comme autant de terrains à investir pour faire avancer leur intérêt et leur carrière.

- JBF. Trois éléments au moins. D'abord, à rebours des discours sur la « continuité », sorte de dénégation des changements occasionnés par la pandémie, et des conceptions individualistes de la recherche, l'impossible coprésence physique liée au confinement montre l'importance de la dimension relationnelle et collective de la recherche, y compris dans ses échanges les plus informels. C'est une démonstration de la valeur des collectifs faits de relations aléatoires comme durables (laboratoires, colloques, séminaires, *etc.*), amenant à réfléchir aux formes que peuvent prendre les mobilités académiques internationales sur le plan environnemental et professionnel. Ensuite la crise pousse à l'extrême la conception productiviste et technocratique de la recherche en la confrontant à des conditions inédites. Les échéances des contrats, des projets de recherche et des financements peuvent-elles continuer sur leur lancée indépendamment des situations on ne peut plus humaines dans lesquelles sont placées celles et ceux qui font la recherche, non sans inégalités en fonction du genre, de l'âge, des politiques de chaque pays et institution, *etc.* ? Cette épreuve du réel pose la question de la soutenabilité des rythmes et des conditions de travail en matière de recherche, des injonctions à la mise en concurrence, et partant de la responsabilité qui est la nôtre, collectivement et individuellement, pour œuvrer à la santé mentale et physique des chercheur.es, de leur entourage et de la prévention des risques en la matière. Vaste chantier !

Enfin, la crise vient rappeler aux décideurs l'imprévisibilité du monde social et de la pertinence des objets de recherche développés en sciences sociales dans leur ensemble, qui aident à saisir le phénomène social et spatial total qu'est la pandémie, en matière de gestion de crise, de rapports de pouvoir dans l'exposition au virus ou l'expérience du confinement, de dépassement des oppositions entre "Nords" et "Suds", d'articulation des mobilités de l'échelle du Monde à celle du corps dans l'espace domestique et l'espace public, d'importance des représentations et du sensible dans les logiques d'action de chacun.e, *etc.*

- JB. Ça aurait pu ne rien révéler du tout. De nouveaux virus apparaissent, de plus en plus fréquemment du fait de l'extension sans borne du capitalisme extractif, de l'accélération des échanges globalisés, *etc.*, et on n'est pas forcément prêt à y faire face. Là en l'occurrence, on a un cas d'école en France puisqu'une équipe de chercheurs travaillait sur les coronavirus au début des années 2000 et a vu ses financements interrompus faute de rentabilité immédiate certaine<sup>17</sup>.

- CL. Le basculement du financement de la recherche par projet, c'est-à-dire, rendue utile en fonction du contexte. Chacun a pu lire le texte du chercheur faisant l'historique des refus de financements à ses expérimentations sur les formes de coronavirus et a pu le mettre en parallèle avec les sommes débloquées par l'Armée ou par l'ANR pour travailler aujourd'hui le plus rapidement possible sur ce même virus. La pensée court-termiste, en fonction de modes, de contexte ne fait pas de la recherche viable et sérieuse. Il y a à craindre également qu'à la sortie de cette crise,

ce soit des pans entiers de la recherche qui soient délaissés au prétexte qu'ils ne participeraient pas à une augmentation de la connaissance des épidémies.

Les stratégies politiques de la production de la recherche semblent n'avoir que faire de construire un savoir commun solide produit pour une progression de la connaissance. On sait bien que l'expérience n'est pas une science et que l'on n'en apprend que rarement quelque chose, pour autant, ici, il serait bon de faire un effort, y compris en nous engouffrant pas dans ce qui semble se dessiner.

- GG. & AS. Pensez-vous que la crise peut modifier les pratiques futures de la recherche ?

- JB. J'aurais envie d'être optimiste, mais je ne le suis pas. Disons, pour faire simple, que les « pratiques de recherche » dépendent à la fois des politiques et des institutions de l'ESR, et des volontés individuelles des personnes qui font la recherche au quotidien. Or, au niveau institutionnel, la logique de libéralisation de l'ESR entamée avec le processus de Bologne (1998) va continuer de dominer les réformes à venir. A moins d'un changement politique radical, ce qui est très peu probable dans un futur proche. Et hélas, le milieu de l'ESR est, globalement, un milieu professionnel docile et conservateur. Un milieu qui obéit à ce qu'on lui dit de faire et qui s'adapte aux conditions dans lesquelles on lui demande de le faire, malgré quelques grognements de temps à autres. On râle un peu, puis on accepte ce que l'on critiquait hier en considérant qu'« on n'a pas le choix », que « si c'est pas moi ce sera un autre », et/ou par intérêt personnel, financier, carriériste. Si on prend le cas des « primes d'excellences » ou des projets de l'ANR : tout le monde sait à quel point ces mécanismes de « financement » sont arbitraires et délétères, très nombreuses·eux sont celles et ceux qui les ont critiqués au moment de leur mise en œuvre, mais moins nombreuses·eux sont celles et ceux qui les boycottent aujourd'hui. Alors que, concrètement, le boycott est tout à fait possible, simple à mettre en œuvre, ne mettrait personne en péril, et permettrait d'exiger que ces budgets de l'ESR soient directement reversés dans les budgets récurrents des UMR, afin de permettre la mise en œuvre de recherches sereines, novatrices, incertaines, et détachées des contingences économiques et politiques. Mais il faut croire qu'on n'est pas assez nombreuses·eux à y croire ! Tout cela pour dire qu'il est peu probable de voir une amélioration des pratiques de la recherche après cette période troublante, inquiétante et intéressante que nous vivons.

En revanche, la crise actuelle coute très cher, et on sait bien que les budgets publics vont servir à ajuster le reste. On verra quels seront les budgets de l'ESR dans le budget national 2021, une fois que l'État aura aidé à la « relance » de l'économie privée, mais il faut s'attendre à ce qu'il soit encore plus serré que ces dernières années. Et le discours de légitimation de cette politique sera tout trouvé – mis à part peut-être pour la recherche médicale. Au-delà des financements, on va continuer d'aller vers plus de dirigisme, de concurrence, de précarité, de bureaucratie, en quête d'une absurde rentabilité immédiate, et vers un abandon de plus en plus total de l'idée même des universités et des EPST<sup>18</sup> comme institutions collégiales et égalitaires de production et de transmission de connaissance et de compétences, visant à former des esprits critiques libres.

- MB. Globalement, je ne suis pas très optimiste pour plusieurs raisons. D'abord, il y a une énorme capacité d'oubli. Après le Bataclan, il avait eu un sursaut qui a finalement été de courte durée. Les choses reviennent à la normale et le rythme de nos vies fait

que l'on passe à autre chose même si in fine rien n'est tout à fait comme avant. Ensuite, et c'est ce que je disais précédemment, cette crise arrive après une succession d'autres crises, de micro trauma et d'addition de « ce n'est pas tout à fait comme avant »... Il y a un moment où il faut digérer tout ça dans un univers atomisé hyper individualiste sans thérapie collective. Du côté des soignants, il y a une identité collective renforcée par la crise, il y a la construction de sens et une vision critique de ce qui a fait défaut et des comptes à demander une fois la crise passée. Ce n'est pas le cas du côté des chercheurs a fortiori en sciences sociales. Mais cela a un prix, il n'y a qu'à compter le nombre de *burn-out*, d'état dépressif ou de désengagement autour de nous. Enfin, pour que cela modifie les pratiques futures de la recherche, il faudrait repenser les politiques de recherche qui sont dans l'impasse : revoir l'allocation du crédit impôt recherche et le financement de la recherche, avoir une politique de recherche nationale et locale digne de ce nom et pas une approche comptable, ralentir le rythme : au lieu de multiplier les collectes, prendre le temps d'exploiter les données existantes, se redonner le temps de lire et de penser au lieu de se perdre dans une course en avant à la productivité ce qui entraîne toutes les dérives et les mauvaises pratiques...

- CL. En géographie en particulier, il me semble que oui, sans que cela soit une bonne nouvelle. Ceci à plusieurs échelles : faisant partie des enseignant.es-chercheur.es qui souhaitent poursuivre la mise en place de méthodologies participatives de recherche-action, cette expérience du confinement, qui n'est probablement qu'une première fois, m'interroge sérieusement sur les façons de continuer de faire de la recherche avec les habitant.es Comment faire pour travailler avec elles/eux ? Les outils numériques ne sont pas une alternative unique tant on sait qu'ils sont discriminants, mais alors comment faire ? Cela rejoint cette idée d'être responsable d'une production scientifique démocratique, comment inventer de nouvelles façons de faire en tenant compte de ces contraintes supplémentaires ? La recherche « sur » et non pas « avec » risque de reprendre sérieusement le pas.

Maintenant il y a les conséquences des décisions budgétaires. Frédérique Vidal avait annoncé une augmentation significative de 4 milliards dès 2020 pour la recherche sur la pandémie, or, la loi de finance rectificative ne prévoit aucun moyen budgétaire supplémentaire pour la recherche. Le système des vases communicants est simple, si les budgets sont fléchés vers la recherche sur la pandémie, c'est indubitablement nécessaire, alors ils n'existeront plus pour les programmes de recherches qui ne s'occupent pas du virus. On sait les sciences humaines et sociales souvent le parent pauvre de la recherche, dans quelles nouvelles concurrences faudra-t-il se lancer pour espérer un epsilon de miette budgétaire ?

- JBF. La crise ouvre de nombreux possibles pour le moins contradictoires. Elle peut renforcer un pilotage *top down* de la recherche, suivant des intérêts de court terme, plus ou moins légitimes et dans le sillage du lancement en urgence d'appels à projet liés au coronavirus qui ne saurait faire l'économie d'une politique large et durable de financement de la recherche. *A contrario* on peut espérer que la crise favorise l'essor de la *slow research*, celle qui s'affranchit du *publish or perish* et privilégie la qualité à la quantité de publications ou d'autres activités. Cette pandémie peut déboucher autant sur une politique favorable à la recherche publique, dans le cadre d'une réhabilitation plus générale des apports des activités d'intérêt général et de la puissance publique, qu'à l'amplification de l'organisation de la pénurie à laquelle nous assistons au nom de la crise économique. D'un point de vue méthodologique on



peut envisager autant la montée en puissance d'investigations numériques que d'un renouement avec des méthodes qui privilégient l'*in situ*.

- GG. & AS. La mobilisation se poursuit-elle malgré la crise sanitaire et comment ? La jugez-vous compatible avec la situation de crise et pourquoi ?

- CL. Pour ce qui est de mon établissement, il ne me semble pas que la mobilisation s'y poursuive. Pourtant, elle serait tout à fait compatible avec cette situation pendant laquelle les décrets qui n'ont rien à voir avec l'épidémie continuent d'être publiés et ajoutent peu à peu des fondations à la LPPR.

- MB. La mobilisation a été fauchée dans son élan. Il n'y a qu'à voir les enseignants en grève qui se sont précipités pour mettre en place des outils numériques pour assurer la continuité pédagogique et mettre des cours en ligne... Quelques voix critiques se sont élevées mais elles sont assez inaudibles et tout le monde reste dans son coin à bricoler au mieux. Le meilleur relais de la mobilisation demeure la faillite du système de santé qui donne à voir concrètement ce que produit la privatisation d'un service public et son articulation avec les politiques de recherche (l'abandon des financements sur les recherches sur les coronavirus, la vision court-termiste...) qui apparaît au grand jour et est fortement relayée et médiatisée.

- JBF. La mobilisation se poursuit, à bas bruit, en basse continue, afin de mieux se redéployer ensuite sous des formes inventives, pour repenser les modes d'action et les pratiques de travail. La crise n'est pas séparable de l'enjeu de revalorisation d'une politique de recherche et de formation à la hauteur des défis de nos sociétés, elle en montre au contraire toute l'acuité. Dans l'enseignement supérieur, la recherche et ailleurs, c'est la déconnexion de la crise de ses fondements et de ses conséquences qui me paraît indéfendable.

- JB. Ce que l'on nomme « mobilisation » recouvre toujours un grand nombre de pratiques. D'une part les pétitions, manifestations, distributions de tracts, adresses aux élus, conférences de presse, textes collectifs : que l'on sait complètement inefficaces lorsqu'il s'agit d'instaurer un rapport de force avec un gouvernement. D'autre part les grèves – grève des cours, grève des tâches administratives, rétentions des notes. Les grèves peuvent avoir plus de poids, et pousser les pouvoirs publics à réagir, car elles facilitent la mobilisation des étudiants (libérés sur leur temps d'étude pour se mobiliser). Et quand les étudiants sont dans la rue, le rapport de force est tout autre. Cela renvoie au rôle central des étudiants, à leur capacité à renouveler les modalités d'actions, à être imprévisibles. Ou en tout cas à être beaucoup moins prévisibles que les membres permanents (surtout statutaires) de l'ESR qui eux, pour le coup, rechignent à sortir des clous.

Non seulement la poursuite de la mobilisation est compatible avec la situation de crise, mais elle est plus que jamais nécessaire. La crise sanitaire que nous traversons devrait au contraire l'amplifier, si l'on en tire toutes les conséquences. Jusqu'à présent, elle se poursuit sous différentes formes, plus ou moins virtuelles, et de manière complètement inaudible pour le grand public et les pouvoirs publics, vue la situation actuelle. La réflexion continue également, et l'on prépare la suite du mouvement, dès que le confinement policier des populations cessera. Parmi les initiatives collectives, on sent l'envie partagée de ne plus être dans la seule résistance, dans la défense « conservatrice » d'un système dont on connaît bien les défauts, mais de proposer autre chose, d'inventer autre chose sur la base de nos

analyses (auto)critiques des champs politiques, économiques et de l'ESR. Les chances de réussite sont maigres, mais il faut essayer, encore et encore, en essayant de ne pas reproduire les mêmes erreurs que celles qui nous ont menés aux échecs passés.

---

## NOTES

1. Disponible sur : <https://storage.googleapis.com/en-marche-fr/COMMUNICATION/Programme-Emmanuel-Macron.pdf>
2. Pour lire ces rapports : <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article8548>
3. voir par exemple : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/09/25/lppr-rapports-des-groupes-de-travail/>
4. Début mars, 114 universités et écoles, 330 laboratoires, 154 revues et 37 sections CNU ont rejoint le mouvement social (voir sur <https://universiteouverte.org/>).
5. Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATSS)
6. Voir <http://www.sauvonsluniversite.fr/>
7. Voir : <https://universiteouverte.org/category/collectifs-mobilises/>
8. Crochet M., 2004. Le processus de Bologne L'aboutissement d'un long cheminement. *Études*, vol. 11 (Tome 401), p. 461-472. Sur le site CAIRN, URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2004-11-page-461.htm>
9. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ac11088>
10. Schultheis F., Roca i Escoda M., Cousin P.-F. (dir.), 2008. *Le cauchemar de Humboldt. Les réformes de l'enseignement supérieur européen*. Raisons d'agir.
11. Voir : [https://www.lemonde.fr/education/article/2020/03/05/ca-va-etre-encore-plus-de-competition-et-de-contrats-precaires-chercheurs-et-etudiants-manifestent-contre-la-loi-sur-la-recherche\\_6031975\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2020/03/05/ca-va-etre-encore-plus-de-competition-et-de-contrats-precaires-chercheurs-et-etudiants-manifestent-contre-la-loi-sur-la-recherche_6031975_1473685.html)
12. Voir par exemple : <https://universiteouverte.org/category/boite-a-outils/>
13. Lettre publiée le 1er octobre 2007 : <https://www.liens-socio.org/Pourquoi-je-demissionne-de-mon>
14. Voir <https://ens-paris-en-lutte.fr/agenda/>
15. Règlement n° 2016/679 de l'Union Européenne relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « règlement général sur la protection des données » ou RGPD.
16. Le quotidien *Le Monde* a confié à l'écrivaine Leïla Slimani, confinée dans sa maison de campagne, une chronique quotidienne durant la période de confinement. (Billet 1 : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/18/le-journal-du-confinement-de-leila-slimani-jour-1-j-ai-dit-a-mes-enfants-que-c-etait-un-peu-comme-dans-la-belle-au-bois-dormant\\_6033596\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/18/le-journal-du-confinement-de-leila-slimani-jour-1-j-ai-dit-a-mes-enfants-que-c-etait-un-peu-comme-dans-la-belle-au-bois-dormant_6033596_3232.html)) (Ndlr).
17. Bruno Canard, directeur de recherche CNRS et membre de cette équipe, raconte tout cela ici : <https://universiteouverte.org/2020/03/04/coronavirus-la-science-ne-marche-pas-dans-lurgence/>
18. Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST)

---

## AUTEURS

### MARIANNE BLIDON

Marianne Blidon, Marianne.Blidon@univ-paris1.fr, est maître de conférences à l'Institut de démographie de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre de recherche de l'Institut de démographie de Paris. Elle a récemment publié :

- Blidon M., Zaragocin S. (dir.), 2019. World map of gender and feminist geographies. *Gender, Place and Culture* [En ligne], vol. 26, n° 7-9. URL : <https://www.tandfonline.com/toc/cgpc20/26/7-9?nav=toCList&>
- Blidon M., 2018. Cartographier la géographie féministe. Épistémologies, théories et praxis. Habilitation à diriger des recherches, volume 3, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, 186 p.
- Bathellier V., Blidon M., Vallet B. (dir.), 2017. Le genre urbain. *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 112. URL : [https://www.persee.fr/issue/ar\\_u\\_0180-930x\\_2017\\_num\\_112\\_1](https://www.persee.fr/issue/ar_u_0180-930x_2017_num_112_1)

### JULIEN BRACHET

Julien Brachet, julien.brachet@ird.fr, est Chargé de recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), membre de l'UMR Développement et Sociétés. Il a récemment publié :

- Brachet J., Scheele J., 2019. *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*. Cambridge, Cambridge University Press, 348 p.
- Brachet J., 2018. Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 676, n° 1, p. 16-35.
- Brachet J., 2016. Policing the Desert: The IOM in Libya Beyond War and Peace. *Antipode*, vol. 48, n° 2, p. 272-292.

### JEAN-BAPTISTE FRÉTIGNY

Jean-Baptiste Frétigny, jean-baptiste.fretigny@u-cergy.fr, est maître de conférences à Cergy Paris Université, membre du laboratoire MRTE et chercheur associé à l'UMR Géographie-cités. Il a récemment publié :

- Frétigny J.B., Weiqiang L. (coord.), à paraître. *Flying on the Cheap: Culture, Politics and New Infrastructures of Low-Cost Aeromobilities*. Elsevier, coll. Contemporary Issues in Air Transport.
- Frétigny J.B., Bouloc C., Cattan N., 2019. Quand les marges mobiles construisent des centralités à éclipse. Migrants et touristes à Paris. In Bernier X. et al. (dir.), *Mobilités et marginalités*. Rennes, Presses universitaires de Rennes (Espace et territoires), p. 29-42.
- Frétigny J.B., 2017. How Aeromobilities Are Changing?. *Mobility in History* [En ligne], vol. 8, n° 1, p. 125-132. <http://dx.doi.org/10.3167/mih.2017.080114>

### CORINNE LUXEMBOURG

Corinne Luxembourg, corinne.luxembourg@gmail.com, est maître de conférences à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, équipe Architecture, Milieu, Paysage et UR Discontinuités. Elle a récemment publié :

- Luxembourg C., 2016. La banlieue côté femmes : une recherche-action à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Itinéraires, Littérature Textes Culture. [En ligne], n° 3. URL : <http://journals.openedition.org/itineraires/3633>
- Luxembourg C., Labruyère D., Faure E., 2020. *Les sens de la ville : pour un urbanisme de la vie quotidienne*. Montreuil-sous-Bois, Le Temps des Cerises.

- Luxembourg C., 2020. Solitudes : spatialités et temporalités du genre. *Géographie et cultures* [En ligne], n° 108. URL : <http://journals.openedition.org/gc/9486>

#### **GAËLLE GILLOT**

Gaëlle Gillot, [Gaelle.Gillot@univ-paris1.fr](mailto:Gaelle.Gillot@univ-paris1.fr), est maître de conférences à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et membre de l'UMR IEDES.

#### **ALEXIS SIERRA**

Alexis Sierra, [a.alexis.sierra@gmail.com](mailto:a.alexis.sierra@gmail.com), est maître de conférences à l'Université Cergy-Pontoise-IUFM et membre de l'UMR Prodig.